



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MELLOIS EN POITOU
DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DÉCHETS



SOMMAIRE

EDITO DU VICE-PRÉSIDENT	P.3
GLOSSAIRE	P.4
PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE LA DPGD	P.5
LE TERRITOIRE	P.5
LES MISSIONS	P.5
PARTIE 2 – ENJEUX DE LA POLITIQUE DECHETS	P.6
PARTIE 3 – ACTIVITES DES SERVICES	P.7
PARTIE 4 – INDICATEURS TECHNIQUES	P.11
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES	P.11
I-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.12
I-2. LES COLLECTES	P.14
I-3. LES DÉCHÈTERIES	P.15
I-4. LES ISDI	P.16
I-5. LES PLATES FORMES DE DV	P.16
CHAPITRE II-LES DONNÉES CHIFFRÉES	P.17
II-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.17
II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES	P.20
II-3. LA COLLECTE SELECTIVE	P.21
II-4. LES DÉCHÈTERIES	P.22
II-5. LES ISDI	P.28
II-6. LES PLATESFORMES DE DÉCHETS VERTS	P.28
II-7. ELEMENTS DE SYNTHÈSE GLOBALE DMA	P.29
PARTIE 5 – INDICATEURS FINANCIERS	P.30
LES DÉPENSES	P.30
LES RECETTES	P.32
LE COUT DES SERVICES	P.33
PARTIE 6 – PROSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS	P.35
PARTIE 7 – COMMUNICATION	P.36

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'activités économiques

DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)

DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filère REP)

TMB : Centre de Tri Mécano Biologique



EDITO

Gilles CHOURRÉ
Vice-président
à la politique déchets



Observer et prendre conscience :

En cette année si particulière à beaucoup d'égards, de nouveaux élus dont je fais partie ont observé les tendances et les comportements, les interrogations légitimes de nos politiques publiques mais aussi la volonté commune de nous inscrire dans des cercles vertueux. Notre territoire rural dispose d'un bilan plutôt convenable en matière de production et de valorisation de déchets, tout est question de comparaisons et d'analyses. Peut mieux faire, sans doute. Nos modes de vie sont de plus en plus guidés par les opportunités de consommations ; les services publics ne pourront répondre indéfiniment, et d'ores et déjà des limites techniques et financières apparaissent.

Responsabiliser et accélérer :

L'année 2020 a ouvert un nouveau chapitre, celui de l'harmonisation et de la modernisation de la collecte, mais aussi celui de la prévention et des partenariats. Chacun doit y prendre sa part, nous faisons partie d'une chaîne de responsabilités individuelle et collective : producteurs, distributeurs et consommateurs en

premier lieu, mais aussi nos services publics et nos partenaires chargés de collecter, recycler ou d'éliminer. Il faut agir dès aujourd'hui pour être en capacité de répondre tous ensemble. Notre collectivité a fait le choix d'investir dans de nombreux domaines, la collecte en premier lieu, mais aussi les déchèteries et la modernisation du tri confiée à plus grande échelle à des organismes intercommunautaires (SMITED, UniTri). Le geste de tri doit devenir l'évidence, l'habitude ; réduisons tous ensemble nos quantités de déchets ultimes qui coûtent à l'environnement et au contribuable (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes augmente de 270% entre 2021 et 2025 !).

Remercier :

Je souhaite conclure cet édito général par des remerciements plus particuliers et plus dirigés. Nos agents communautaires déploient beaucoup d'énergie au service de notre territoire et des habitants, merci à eux pour leurs efforts, pour leur courage parfois. Malgré la crise sanitaire, la qualité générale du service a été maintenue, sans interruption.

PARTIE 1
PRÉSENTATION DE LA
DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle, des communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois, et Val de Boutonne, du syndicat mixte du pays Mellois, du syndicat Mellois des piscines, du syndicat SICTOM de Loubeau. Le 1^{er} janvier 2018, le syndicat d'assainissement du Mellois fusionne avec la communauté de communes.

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



- 62 communes au 1^{er} janv. 2019
- 107 conseillers communautaires
- 1 000 conseillers municipaux
- 49 861 habitants
- 1 289 km²
- 38,5 habitants/km²

LES MISSIONS

PRÉVENTION DES DECHETS

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

GESTION DES DÉCHÈTERIES

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

**DÉLÉGUÉ AU
SMITED**

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Pour préserver l'environnement et les ressources naturelles, en matière de déchets des objectifs s'imposent aux collectivités et des mesures financières sont prévues par l'Etat pour les inciter de manière forte à atteindre les objectifs.

Ainsi, en matière de politique déchets, les enjeux sont multiples :

- Respect de la réglementation : sécurité et environnement
- Maitriser les coûts avec une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va augmenter fortement entre 2021 et 2025
- Limiter la production de déchets
- Recycler et valoriser

L'ENJEU REGLEMENTAIRE

La réglementation est présente à tous les niveaux en matière de gestion des déchets.

Elle définit le cadre dans lequel les activités de la collectivité doivent fonctionner en respectant :

- les conditions de travail des agents (hygiène et sécurité)
- les normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement
- les procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets

Elle définit également les objectifs de réduction des déchets et de valorisation qui sont abordés dans les paragraphes suivants.

LA MAITRISE DES COUTS

En matière de traitement des déchets, la collectivité est dépendante du SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets) à qui elle a délégué la compétence.

Le SMITED gère plusieurs équipements : le centre de tri mécano biologique (TMB) qui permet de réduire les déchets à enfouir ainsi qu'un centre d'enfouissement. Ces équipements génèrent des coûts importants de fonctionnement et d'investissement auxquels Mellois en Poitou contribue avec de gros travaux de transformation prévus dès 2022.

D'autre part, pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière via une augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle va passer de 24€/T actuellement à 65 €/T (+ 41 €/T).

L'enjeu pour la collectivité pour absorber cette augmentation est de limiter au maximum les coûts de traitement donc de produire moins de déchets car, à tonnage constant, l'augmentation peut représenter une hausse du coût allant au-delà des 400 000 €.

LA PREVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est le principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

Ainsi les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire du 10 février 2020 sont forts :

- réduction de 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030
- réduction de 25% des déchets verts en 2025 et de 30% en 2031
- réduction de 37% de biodéchets en 2025 et de 53% en 2031
- stabiliser puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE)
- généralisation du tri à la source des biodéchets au 1/01/2024

Aussi dans la continuité des actions menées dans le cadre du CODEC (Contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire) mais également pour renforcer la prévention des déchets sur son territoire, la communauté de communes a débuté en 2020 l'élaboration de son Programme Local de Prévention des déchets. Celui-ci doit être adopté en juillet 2021.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

La gestion des déchets passe par le traitement des déchets qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à savoir : privilégier la réutilisation, puis le recyclage et la valorisation et éviter l'élimination.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP en déchèteries.

Parmi les procédés permettant la valorisation celui à privilégier est le compostage. En effet, la valorisation énergétique (méthanisation et CSR) est un mode de traitement à préférer à l'élimination mais à réserver aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage.

La loi anti gaspillage de 2020 fixe également des objectifs en termes de recyclage et de valorisation :

- Généralisation du tri à la source à compter du 1^{er} janvier 2025
- Taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson : 90% en 2029
- Interdiction progressive de la mise en décharge des déchets non dangereux valorisable



Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, l'évaluation des activités de l'année au regard des objectifs fixés est intéressante à conduire.

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée de la COVID-19 qui a plongé la France dans un contexte sanitaire inédit avec des mesures de confinement et de précaution impactant toute la population, les habitudes de travail, les activités et les comportements de chacun.

C'est dans ce contexte que la Direction Prévention et Gestion des Déchets a dû assurer ses missions en maintenant la continuité de service et en s'adaptant pour continuer à faire avancer les projets.

LA CONTINUITE DE SERVICE

La collecte des déchets étant considérée comme une activité essentielle, la direction et les équipes ont dû s'adapter tout au long de l'année à ce contexte évolutif lié à la COVID-19 pour assurer avec succès la continuité de service.

Un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre (PCA). Des adaptations horaires, logistiques et matérielles ont été mises en œuvre. Grâce à solidarité et à la volonté des équipes, toutes les collectes ont pu être assurées et les déchèteries maintenues ouvertes.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

S'agissant de la prévention des déchets, pour atteindre les objectifs et maîtriser les coûts, la DPGD dispose d'outils tels que :

- le Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire de 2018 à 2020
- le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Pour conduire ces 2 projets, le service a dû s'adapter au contexte :

- animations et sensibilisation en porte à porte annulées ou reportées
- développement de nouvelles modalités de communication : visio, tutoriels vidéos, ...
- vente de composteurs et location de broyeurs : dégradation de l'activité liée au confinement

- **LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)**

Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis la réalisation de la plupart des projets planifiés dans le cadre du CODEC pour 2020.

Des réunions avec les directions de la communauté de communes pour la réduction et le tri de leurs déchets de structure et un séminaire de la commande publique ont pu cependant être organisés par Visio. Le CODEC prenait fin en décembre 2020.

L'ensemble des résultats du CODEC de 2018 à 2020 sont présentés en pages 10 et 11 du présent rapport.

- **LA MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA**

S'agissant de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le diagnostic de territoire et une 1^{ère} réflexion sur les propositions d'objectifs des actions et du programme ont été réalisés lors du 1^{er} semestre 2020.

Le 2^{ème} semestre 2020 a été consacré à la définition définitive des objectifs et des enjeux, validés le 17 décembre 2020 en conseil communautaire sur proposition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du 24 novembre.

LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE ET DE LA TEOM GENERALISEE

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, comme mode de financement de la collecte des déchets.

Le conseil communautaire a également choisi de mettre en œuvre un nouveau mode de collecte harmonisé, sécurisé et favorisant le geste de tri :

- Bacs collectifs pour les OM
- Bacs collectifs pour les emballages
- Adaptation de la fréquence de collecte avec pour objectif cible une collecte tous les 15 jours
- Densification de certains points d'apport volontaire en verre et en papier

Une méthodologie de travail a été réalisée, et après un retard lié à la crise COVID, la mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collectes a pu démarrer à partir du mois d'août grâce au recrutement d'un chargé de mission.

Cet agent dédié a pu mener sur le deuxième semestre la première étape qui consiste à organiser les concertations avec les communes, secteur géographique par secteur géographique, après avoir effectué un travail de relevé de terrain et de cartographie pour proposer des emplacements.

Celles-ci ont débuté sur le secteur Lezayen et s'étendront par la suite progressivement.

La mise en place opérationnelle interviendra à partir de 2021 avec un déploiement graduel sur deux ans en fonction de l'avancée des concertations.

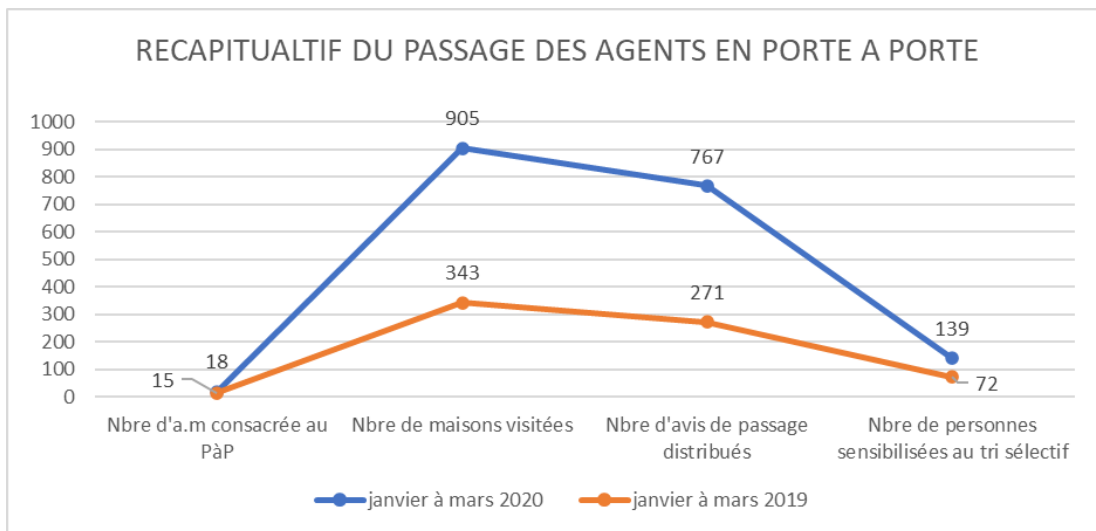
L'INTENSIFICATION DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Depuis 2019, la Direction de la Prévention et la Gestion des Déchets s'est donnée comme objectif d'intensifier la communication de proximité, notamment avec la sensibilisation en porte à porte et les animations en milieu scolaire ou lors d'évènements.

En 2020, le contexte sanitaire a eu des conséquences sur les actions prévues, puisque l'ensemble d'entre elles ont dû être interrompues le 16 mars, à la suite de l'annonce du confinement puis par la suite en raison des consignes de précaution.

Ainsi, seules 3 animations ont pu être réalisées. Les ambassadeurs du tri et l'agent de communication de proximité ont achevé leur passage sur la commune de Chef Boutonne. Les territoires de la Mothe St Héray, la Couarde et Exoudun devaient être les suivants.

Durant cette période, davantage de demi-journées ont été consacrées au porte à porte en 2020. Le nombre de maisons visitées, d'avis de passage laissés ainsi que de personnes sensibilisées a augmenté.



En 2019, de janvier à mars puis de septembre à octobre, 93 personnes avaient été sensibilisées au tri sélectif par le biais d'une animation contre 124 en 2020 sur les mêmes périodes.

En 2020, afin de s'adapter et de redynamiser la communication, les agents du service en charge d'actions de communication ont créé de nombreux projets pour 2021 réalisables dans les conditions sanitaires actuelles.

PARTIE 4 INDICATEURS TECHNIQUES

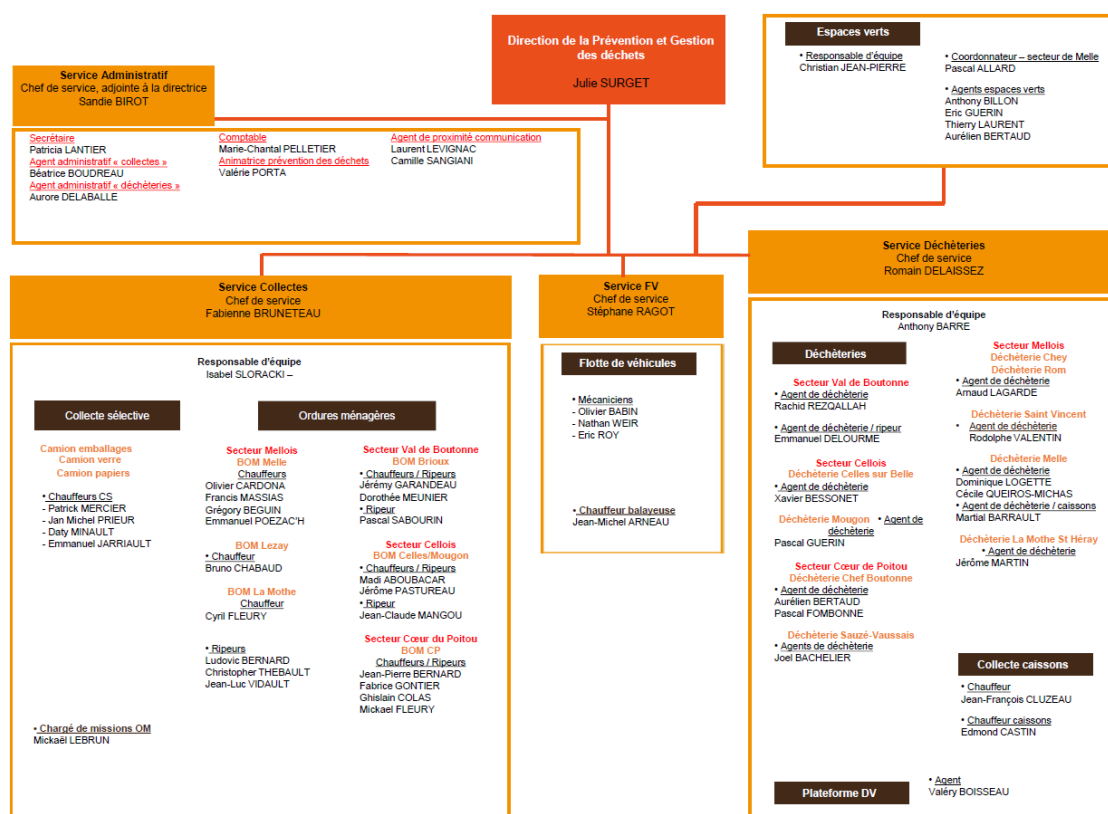
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES

La Direction de Prévention et Gestion des Déchets compte une soixantaine d'agents au total. Concernant la gestion des déchets, ce sont les services collectes, déchèteries et ressources administratives qui sont mobilisés.

Pour permettre une meilleure lisibilité des activités de la direction auprès des usagers, un nouveau nom a été choisi en lieu et place de la direction de l'Environnement : direction Prévention et Gestion des déchets.

En 2020, pour la prévention et la gestion des déchets, on comptait :

- 1 directrice
- 7 agents dans le service administratif
- 18 agents sur le service déchèteries
- 26 agents sur le service collectes



I-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

- LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

La communauté de communes est engagée dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED de 2018 à 2020.

Les objectifs identifiés étaient :

- Baisser de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2020 (année de référence 2015).
- Maintenir le taux de valorisation globale à 49,5%.
- Engager au moins 5 entreprises dans une démarche d'éco-conception, ou d'économie de la fonctionnalité, ou d'écologie industrielle et territoriale ou d'achats responsables.

- Moyens Humains

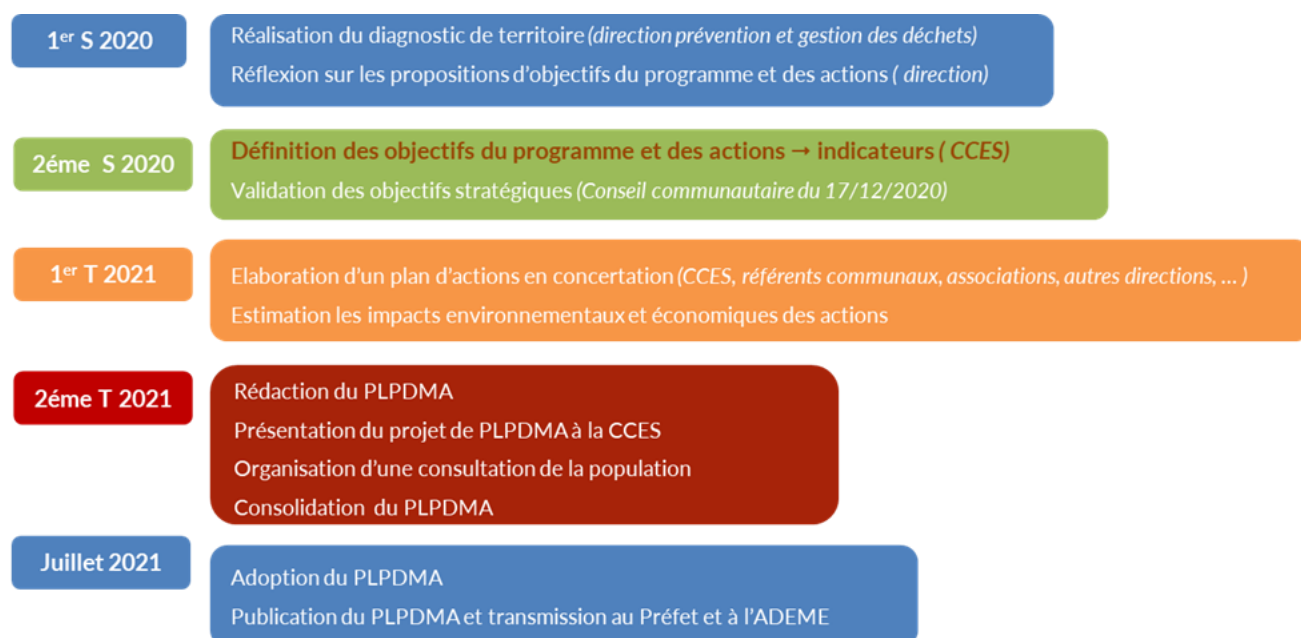
Coordinatrice du CODEC et PLPDMA.

Un agent de proximité et 3 services civiques au total.

- LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 22 octobre 2018, le principe de mise en place du PLPDMA sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Sur proposition de la commission environnement, les élus ont approuvé lors du conseil communautaire du 14 octobre 2019 la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA et ont adopté le processus d'élaboration de celui-ci.



Les objectifs stratégiques et enjeux du PLPDMA ont été validés lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020

Objectifs



Prévention des déchets : thématique prioritaire de la politique déchets



La maîtrise des coûts



L'atteinte des objectifs nationaux

- Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1/01/2024
- Réduction de 25 % de déchets verts en 2025 et de 30 % en 2031
- Réduction de 37 % de biodéchets en 2025 et de 53 % en 2031
- Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE)

Enjeux



Enjeux opérationnels

Evaluer pour connaître, identifier, chiffrer et améliorer

Suivre en mettant en place des indicateurs

Etudier les leviers potentiels en termes de tarification et de collectes

Réaliser une veille sur les projets innovants et des études de faisabilité si opportun

Veiller à l'application des règles et au contrôle des comportements, jusqu'aux sanctions éventuelles

Rendre les professionnels et assimilés acteurs de la prévention



Accompagner les gros producteurs publics et privés pour une baisse de leur production de déchets



Valoriser les entreprises vertueuses et les rendre relais



Reproduire la démarche à l'ensemble des entreprises volontaires



Sensibiliser les salariés par le biais des entreprises

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Être exemplaire en matière de prévention des déchets



Mobiliser l'administration sur les compétences repérées de manière transversale pour la mise en place d'actions



Insérer des critères environnementaux dans les marchés publics



Baisser la production de déchets de la collectivité tout en augmentant leur valorisation



Harmoniser les messages et les actions



Favoriser la consommation responsable



Soutenir le développement du réemploi et de la réparation

Proposer des interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires



Enjeux en communication

Communiquer pour :

- L'appropriation des enjeux par les élus
- Expliquer et donner du sens
- Inciter à faire
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts

Centrer la communication sur l'intervention directe auprès de la population et des différents acteurs identifiés

L'écriture du PLPDMA va se poursuivre en 2021, pour une adoption et une mise en œuvre prévues à la fin du 1^{er} semestre.

I-2. LES COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

Moyens	Bacs de regroupement : CDP Collecte en sacs ou bacs collectif : Mellois Collecte en bacs individuels regroupés : VDB Collecte en sacs : Cellois	Collecte	En régie 1 fois / semaine 2 fois / semaine : centres-villes Melle, Chef- Boutonne et Sauzé-Vaussais 2 à 3 fois / semaine : les gros producteurs	Traitement	1. Quai de transfert de Loubeau à Melle - SMITED 2. Tri mécano biologique Champdeniers - SMITED 3. Centre de stockage de La Loge - SMITED
---------------	--	-----------------	--	-------------------	---

COLLECTE DES EMBALLAGES

Moyens	301 colonnes sur 225 points tri Cagettes en porte à porte : Melle Bacs collectifs : La Mothe Saint Héray	Collecte	En régie 1 à 2 fois / semaine : point tri emballages 1 fois / semaine : porte à porte et bacs collectifs	Traitement	1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Centre de tri SUEZ - Poitiers 3. Repreneurs agréés par CITEO
---------------	--	-----------------	---	-------------------	--

COLLECTE DU VERRE

Moyens	262 colonnes sur 225 points tri	Collecte	En régie 1 fois / semaine à 1fois/mois	Traitement	Saint Gobain emballages
---------------	---------------------------------	-----------------	---	-------------------	-------------------------

COLLECTE DU PAPIER

Moyens	233 colonnes sur 225 points tri	Collecte	En régie 1 fois / semaine à 1fois /mois	Traitement	1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Reprise SUEZ
---------------	---------------------------------	-----------------	--	-------------------	---

COLLECTE DES BIODÉCHETS

Moyens	Pour gros producteurs en bacs et sacs compostables fournis : CDP	Collecte	En régie 1 fois / semaine	Traitement	Plateforme de déchets verts de Chef- Boutonne
---------------	---	-----------------	-------------------------------------	-------------------	--

COLLECTE DES CARTONS

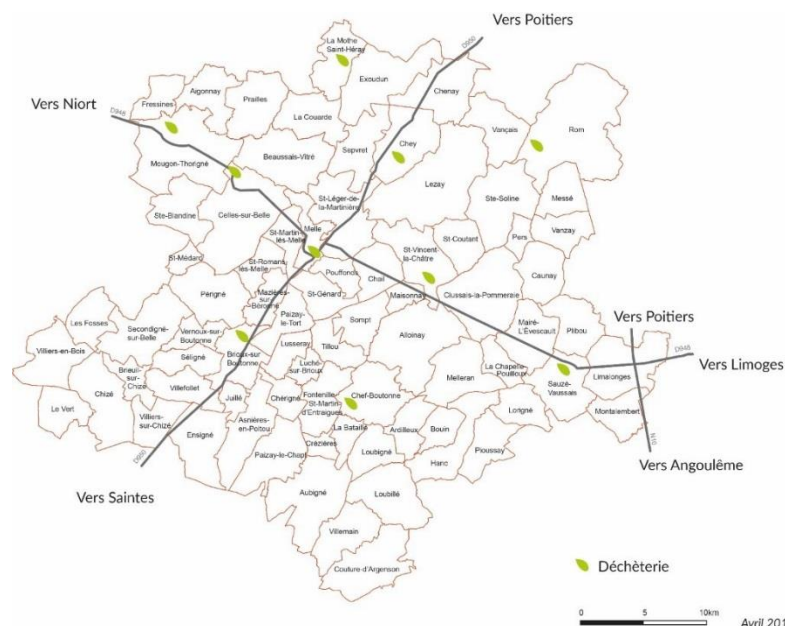
Moyens	Pour commerçants de Melle, la Mothe Saint Héray et Lezay	Collecte	En régie 1 à 2 fois / semaine	Traitement	SMC – Sainte Eanne
---------------	---	-----------------	---	-------------------	--------------------

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Moyens	Pour les habitants de la CC	Collecte	En régie 2 fois / an	Traitement	Centre de stockage de La Loge – SMITED Entreprise ROUVREAU - Niort
---------------	-----------------------------	-----------------	--------------------------------	-------------------	--

I-3. LES DÉCHÈTERIES

La communauté de communes Mellois en Poitou compte 10 déchèteries.



• CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Accès aux sites autorisé aux habitants du territoire (professionnels et particuliers).
- ✓ Les utilisateurs de la déchèterie doivent être identifiés par un macaron à apposer sur le pare-brise de leur véhicule.
- ✓ Sur la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne, les particuliers et professionnels doivent être détenteurs d'une carte d'accès.
- ✓ Les professionnels font l'objet d'une facturation de certains de leurs apports et doivent donc être inscrits au préalable auprès de la collectivité.
- ✓ Les tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits. Les apports sont limités à 3 m³ / jour / matériau.

• FILIÈRES DE VALORISATION PAR DÉCHÈTERIE

	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef Boutonne	Chey	Melle	La Mothe Saint Héray	Mougon	Rom	Sauzé Vaussais	St Vincent la Châtre
Batteries	X	X	X		X	X	X		X	
Bois	X	X	X		X	X	X		X	
Capsules Nespresso	X	X	X		X	X	X		X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X		X	X	X		X	
DASRI			X						X	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	X	X	X		X	X	X		X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E (Déchets électriques et électroniques)	X	X	X		X	X	X		X	
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X		X	X	X		X	
Filtre à huile	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles alimentaires	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles minérales	X	X	X		X	X	X		X	
Inertes	X	X	X		X	X	X		X	
Lampes - néons	X	X	X		X	X	X		X	
Mobilier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X		X	X	X		X	
Plaques de plâtre			X						X	
Pneus	X		X						X	
Polystyrène	X	X	X		X		X		X	
Radiographies médicales	X	X	X		X	X	X		X	
Textiles	X	X	X		X		X		X	

I-4. LES ISDI

La communauté de communes compte 10 décharges sur son territoire : Hanc, Clussais la Pommeraie, St Martin les Melle, Sompt, Tillou, Villemain, St Vincent la Châtre, Paizay le tort, Maisonnay et Chef-Boutonne.

Sur la totalité des sites, seuls 3 sont réellement exploités :

- St Martin les Melle,
- Coudré (commune de Clussais la Pommeraie)
- Malaguets (commune de Valdelaume).

I-5. LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

- LEZAY

En 2020, la plateforme de compostage de Lezay a accueilli 1 077 tonnes de végétaux ainsi que 80 tonnes de pailles provenant du marché aux veaux de Lezay.

Sur ce tonnage, 381 tonnes sont issues des déchèteries de Chey, Rom, St Vincent la Châtre et La Mothe et les 696 T restantes des apports directs des particuliers sur le site.

- MOUGON

En octobre 2018, à la suite de la fermeture des plateformes de déchets verts présentes sur la commune de Thorigné et appartenant à des agriculteurs, la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de créer une nouvelle plateforme au sein de la déchèterie de Mougon afin de pouvoir continuer à accueillir l'ensemble des végétaux apportés par les usagers.

Cette plateforme accueille également les végétaux qui sont collectés sur la déchèterie de Celles-sur-Belle. Trois fois par an, les végétaux sont broyés et récupérés par des agriculteurs qui pratiquent le co-compostage afin d'épandre le produit fini dans les champs. Cela représente approximativement 1750 T par an.

CHAPITRE II - LES DONNÉES CHIFFRÉES

II-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

- LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

Dans ce cadre, différentes thématiques ont été développées, dont en voici le bilan pour l'année 2020 ainsi que pour la durée totale du contrat.

Il est à noter que le contexte sanitaire de 2020, a ralenti fortement les actions du CODEC. En effet celles-ci ont dû être interrompues dès mars 2020.

- Gouvernance et coordination

Réalisation de 4 comités de pilotage dont **1 en 2020**.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Création de guides et de magnets « Stop au gaspillage alimentaire » comme supports d'animations.

- Sensibilisation des consommateurs

2 ateliers Consom'action réalisés avec l'épicerie sociale.

- Eco-manifestation

32 associations accompagnées lors d'un évènement éco-responsable dont **15 en 2020**.

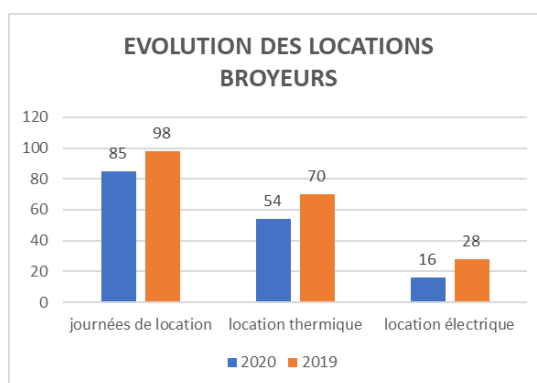
En 2020, 500 envois à l'ensemble des associations du territoire d'une lettre d'informations sur l'accompagnement proposé par la communauté de communes.

- Déchets verts

- ✓ Location de broyeurs à moindre cout

En 2020, les broyeurs ont été loués 85 jours (contre 98 en 2019) par 70 usagers différents, dont 10 communes et une association partenaire.

La crise sanitaire a occasionné 10 annulations en 2020 et stoppé l'accès à ce service pendant la durée du confinement.



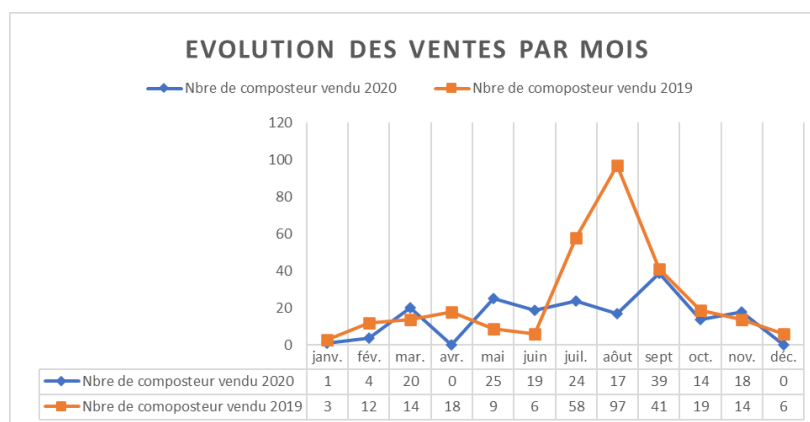
- Communiqués de presse
- 72 jours de location des broyeurs électriques dont **27 jours en 2020**
- 155 jours de location du broyeur thermique dont **66 jours en 2020**

- ✓ Mise en place de la gestion différenciée
- 1 groupe de travail avec 3 personnes
- Réalisation de l'état des lieux

- ✓ Mise en place d'ateliers sur le jardinage au naturel

- ✓ Compostage
 - Vente à moindre coût de composteurs (retrait ou livraison)
- Conférence de presse et communiqués de presse
- 566 composteurs vendus et personnes informées dont **183 en 2020**

Au cours de l'année 2020, 183 composteurs ont été distribués sur 10 mois, pour 161 foyers sensibilisés (soit 114 de moins qu'en 2019 sur 12 mois).



Les chiffres de vente du mois de mai et de septembre 2020 correspondent à la reprise du service des livraisons de composteurs après les confinements.

Les données de la saison estivale 2020 ne correspondent pas au maximum attendu (cf. données de 2019) : l'écart entre le nombre de vente sur juillet/août 2019 et 2020, très certainement imputable à la crise sanitaire et au déconfinement estival, est de 38,4%.

Ce chiffre correspond à l'écart de vente total de composteurs entre 2019 et 2020. On constate une régularité de progression sur les 2 années entre janvier et mars (courbe ascendante) et de novembre à décembre (courbe descendante).

- Sensibilisation au compostage
150 enfants sensibilisés lors d'animations scolaires et de manifestations.

- Réalisation d'un guide du compostage
 - 1000 guides d'imprimés
 - 624 guides distribués dont **165 en 2020**



○ Achat public responsable

Intégration des critères environnementaux dans les marchés publics

- Participation à une journée de restitution avec le réseau RESECO et la mairie de Niort.
- Mise en place d'un groupe de travail avec l'acheteur de la CAN de la ville de Niort en charge de la commande publique.
- Réalisation en 2020 d'un séminaire avec 13 agents en charge des marchés publics dans les services.

- Recyclage matière

- ✓ Communication et sensibilisation

- Conférences de presse.
- 400 personnes sensibilisées en porte à porte dont **139 en 2020**.
- Guides du tri distribués à tous les ménages (20 000) en 2019 et 710 lors du PAP et des animations dont **150 en 2020**.
- Visites centre de tri SUEZ + TMB : 237 personnes informées.
- ✓ Appel à projet sur la pré-collecte des papiers
- 28 collectes réalisées
- 417 tonnes de collectés dont **111 T en 2020**
- 16 associations partenaires

- ✓ Caractérisation des Ordures Ménagères

Une campagne de caractérisation réalisée fin 2019 sur 4 tournées du territoire (Cellois, Mellois, Cœur du Poitou et Val de Boutonne).



- Eco-exemplarité

- ✓ Mise en place d'actions pour limiter la production des déchets et augmenter leur valorisation dans les écoles et structures collectives

- Information à l'ensemble des écoles du territoire par mail.
- Réalisation d'une charte d'engagement : 5 signées en milieu scolaire et 1 en EHPAD.
- 200 enfants sensibilisés en milieu scolaire.
- 180 personnes informées lors d'animations en EHPAD.

- ✓ Mise en place d'actions pour limiter la production des déchets et augmenter leur valorisation dans les lieux de travail des agents de la communauté de communes

12 directions rencontrées.

- ✓ Former les agents de la communauté de communes à l'économie circulaire

- Transmission aux directions du catalogue pour présentation aux agents lors des entretiens professionnels.
- 1 groupe de travail avec le service formation

- ✓ Dématérialisation des documents générés en interne

- 2 directions rencontrées.
- Envoi de la majorité des convocations et comptes-rendus de la communauté de communes par mail.

- ✓ Mise en place d'ateliers à destination des agents de la communauté de communes

Envoi de la présentation de l'action avec sa planification 2021 et un questionnaire sur les pratiques à tous les agents de la collectivité.

- Consommation responsable

- 2000 autocollants STOP PUB distribués sur demande des mairies aux usagers.
- Dispositif « Mangeons Mellois » afin de proposer des produits locaux dans les restaurants scolaires.

- 3 R

- ✓ Développer le réemploi des déchets déposés en déchèteries

- Groupes de travail avec associations intéressées.
- Validation d'un plan d'actions en commission environnement.
- Réalisation et validation des conventions.

- ✓ Accompagner la mise en place d'un café réparation

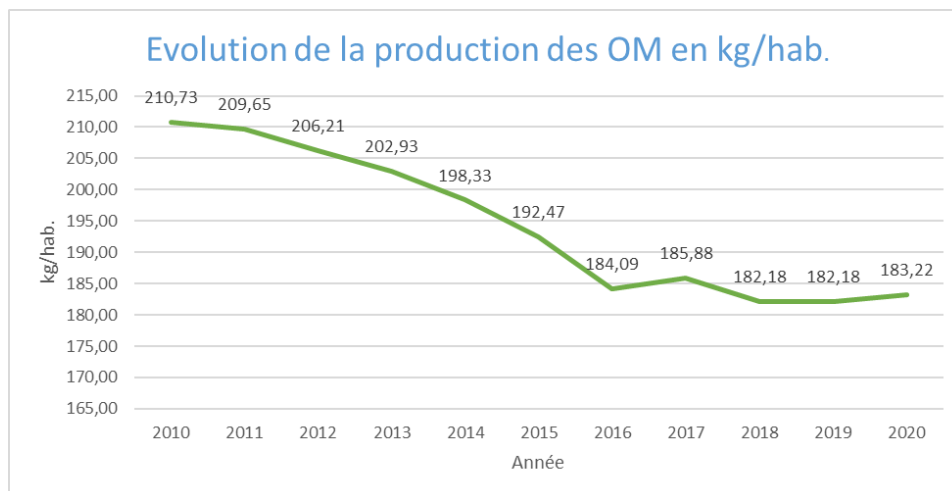
Un groupe de travail avec l'association porteuse de projet et celle susceptible de l'épauler dans la mise en place.

- Observation / évaluation

- Mise en place d'indicateurs de suivi de l'évolution des tonnages.
- Réalisation annuellement de la matrice coûts.

II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2020, **8 825 tonnes** ont été collectées sur tout le territoire contre 8 811 tonnes en 2019 soit une augmentation en poids de 0,15%.

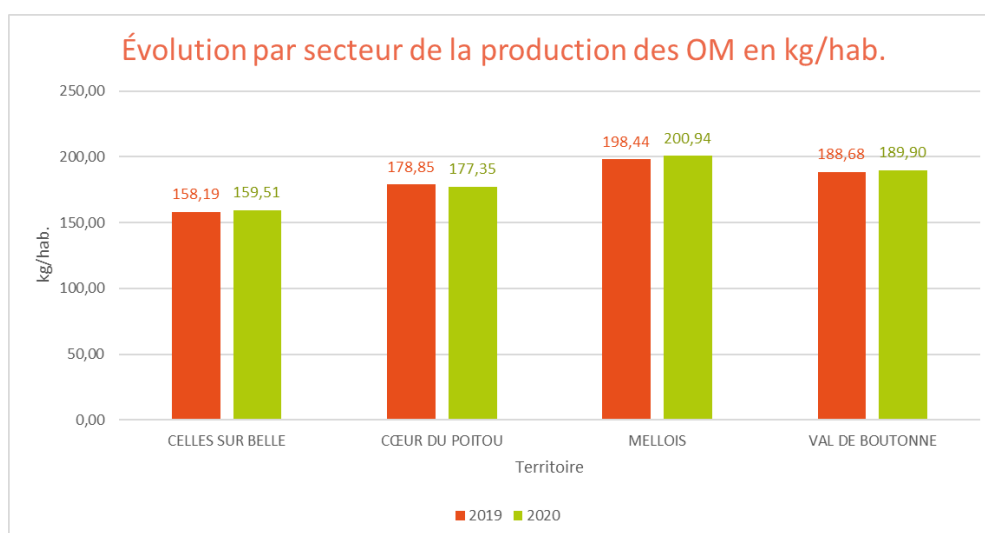


Le Référentiel national 2019 SINOE indique que la moyenne de la production des OMR était de 255 kg/hab. pour la France et de 240 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc une production d'OM inférieure à celles-ci.

Entre 2010 et 2020 on note une baisse de 13% des Ordures Ménagères.

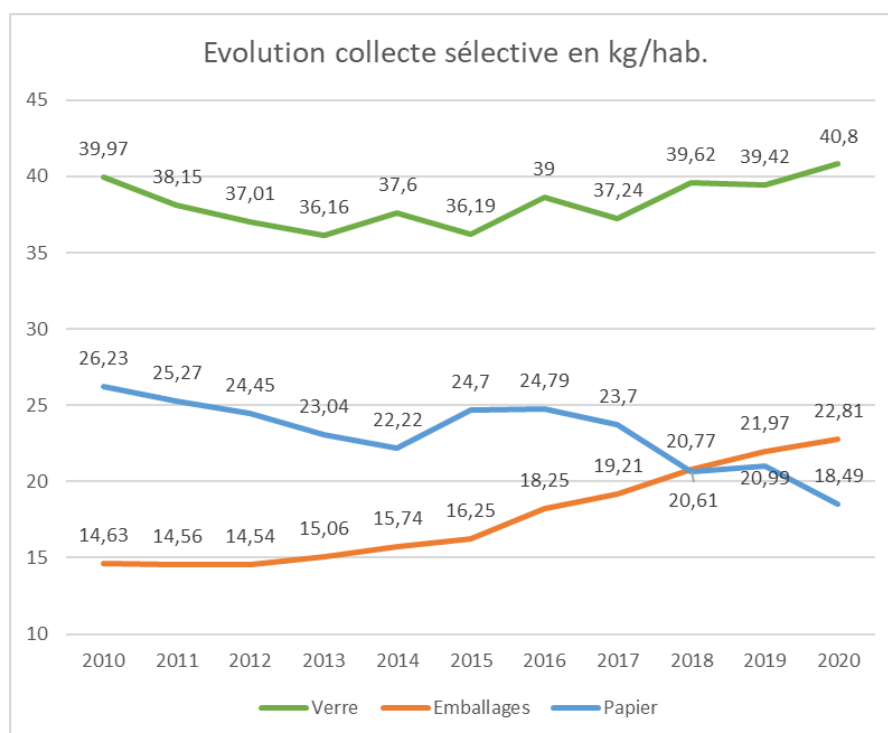
Malgré le développement des actions de prévention et la mise en place de l'extension des consignes de tri, un plateau de stabilité apparaît depuis 4 ans.

L'année 2020 est marquée par des changements de consommation et d'activités de la population liés à la crise sanitaire. Consommation plus importante, temps à domicile plus longs pour les adultes (télétravail) et les enfants, occupations de ménage favorisées, peuvent expliquer une légère augmentation en 2020.



De 2019 à 2020, on enregistre une augmentation de la production des OM par habitant de 0.57%.

II-3. LA COLLECTE SELECTIVE



De 2010 à 2020, le tri des emballages a augmenté de 56%, celui du verre a augmenté de 2%, alors que celui du papier a baissé de 29.5%.

La plus forte augmentation du tri des emballages survient après la mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2016. Cependant, celle-ci aurait dû être beaucoup plus importante au regard des résultats des autres collectivités.

La performance de tri du verre 2020 permet de nouveau une croissance positive depuis 2010 alors que des baisses sont intervenues certaines années.

La performance de tri du papier est en forte baisse. La quantité de papier présente dans les OM (19.6 kg/hab./an) étant équivalente à la moyenne nationale, on peut en déduire que cette baisse fait à la suite des actions de prévention de production de déchets, telles que le STOP PUB et à la dématérialisation croissante des échanges administratifs. Également en 2020, la crise sanitaire a entraîné l'arrêt pendant plusieurs mois des collectes organisées par les Associations de Parents d'Elèves.

Ainsi entre 2010 et 2020, la performance globale en matière de collecte sélective a évolué de 1.5%.

En 2020, le refus de tri des emballages augmente pour atteindre les 23.4%. Les erreurs de tri les plus fréquentes et impactantes sur le taux de refus sont des emballages imbriqués ou pleins, du verre et des vêtements.

Le Référentiel national 2019 SINOE indique que la performance de tri des recyclables hors verre est de 49 kg/hab. pour la France et de 57 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou est donc en dessous de ces résultats avec une différence plus importante concernant le papier. Le nouveau mode de collecte dont le déploiement débutera en 2021 permettra de rapprocher la collecte des emballages des usagers. L'objectif est de s'approcher progressivement des performances régionales.

Pour le verre la performance est de 36 kg/hab. pour la région et de 30 kg/hab. pour la France. La performance de la communauté de communes est donc bien supérieure.

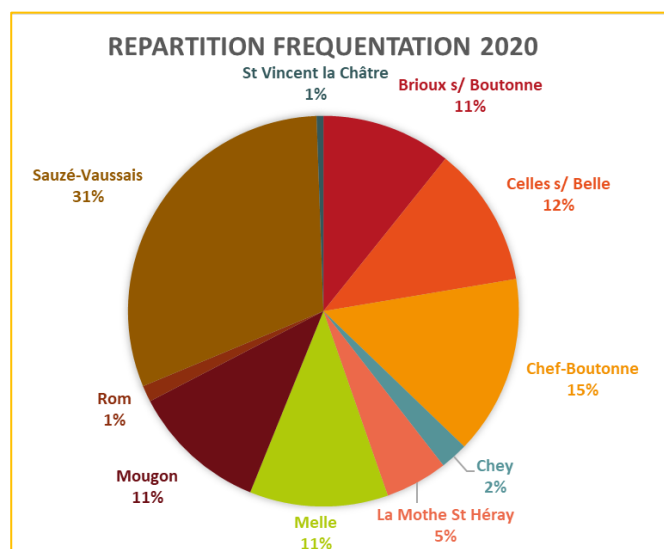
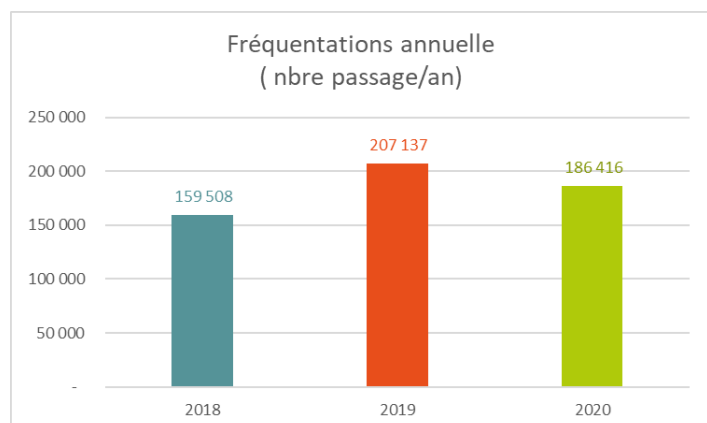
	2019	2020	Evolution 2019/2010	Performance kg/hab
Celles sur Belle				
Emballages	231,827	250,646	8,12%	20,45
Papier	216,745	204,355	-5,72%	16,68
Verre	479,545	496,915	3,62%	40,55
Cœur de Poitou				
Emballages	330,531	324,527	-1,82%	28,18
Papier	316,070	275,345	-12,88%	23,91
Verre	483,910	485,530	0,33%	42,16
Mellois				
Emballages	378,291	388,611	2,73%	22,00
Papier	341,465	292,385	-14,37%	16,55
Verre	705,155	740,865	5,06%	41,94
Val de Boutonne				
Emballages	124,051	134,836	8,69%	20,03
Papier	142,840	118,325	-17,16%	17,58
Verre	241,390	241,890	0,21%	35,94
TOTAL	3 991,82	3 954,23	-0,94%	82,09

Au regard des performances de tri, le déploiement de la communication de proximité doit se faire en priorité sur le territoire du Briouais, puis sur le Cellois et le Mellois.

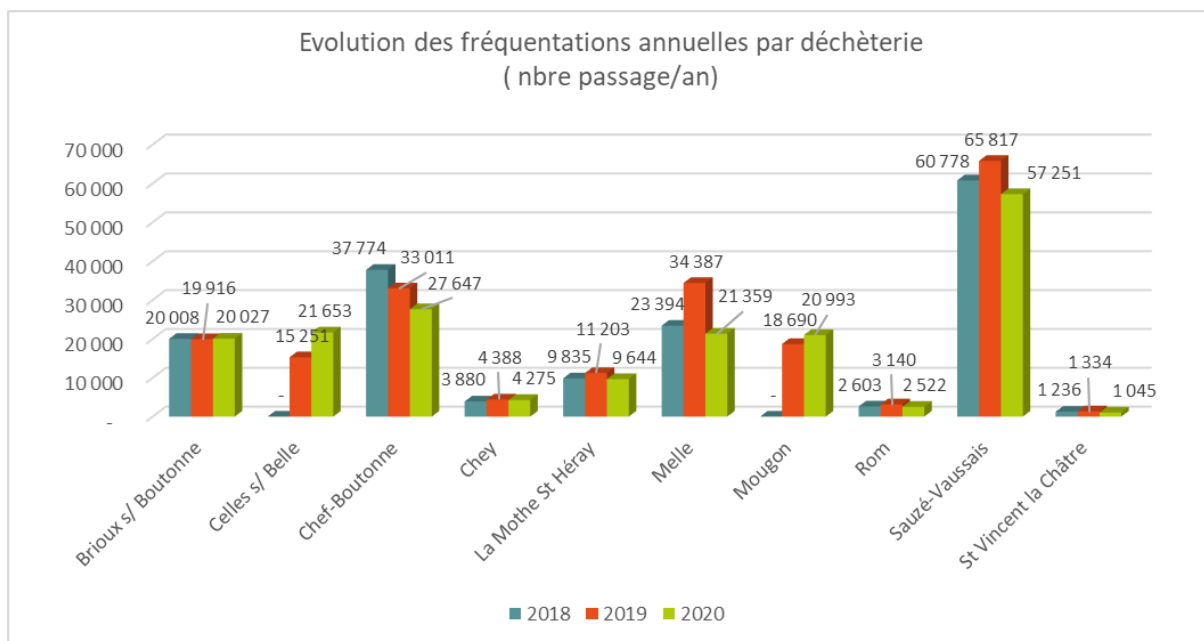
CC MELLOIS EN POITOU			EVOLUTION 2019/2020		2020
	2019	2020	Tonnages	%	Performance kg/hab
Emballages	1 064,70	1 098,62	33,92	3,19%	22,81
Papier	1 017,12	890,41	-126,71	-12,46%	18,49
Verre	1 910,00	1 965,20	55,20	2,89%	40,80
	3 991,82	3 954,23	-37,59	-0,94%	82,09

II-4. LES DÉCHÈTERIES

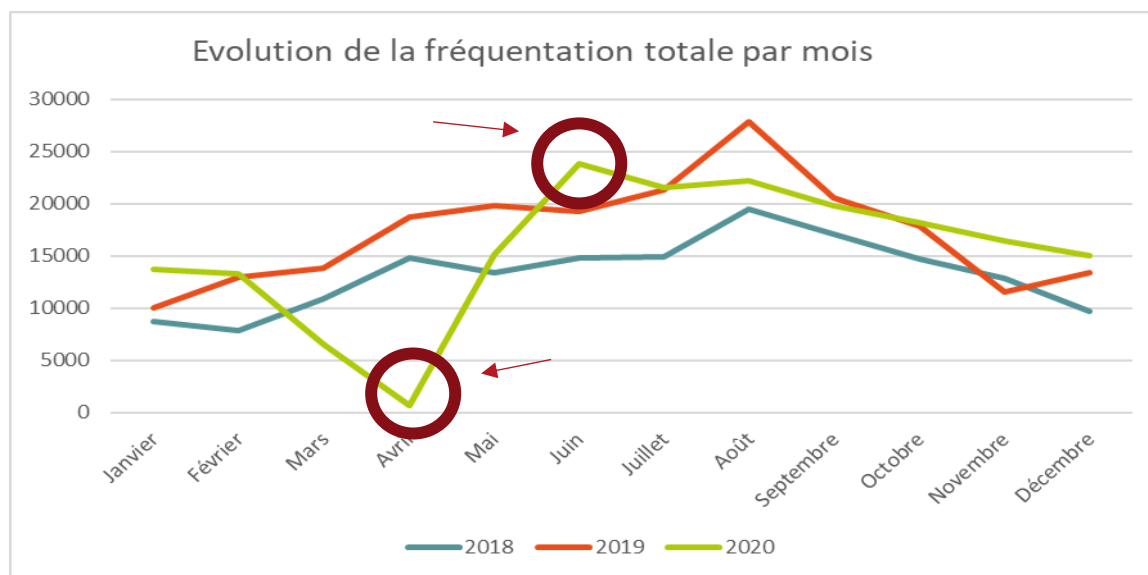
II-4-1. La fréquentation



Entre 2019 et 2020 on remarque une baisse de la fréquentation de 20 721 passages soit environ 10 % qui peut tout simplement s'expliquer par la fermeture ponctuelle des déchèteries en mars 2020 lors du 1^{er} confinement strict, avant la mise en place d'une nouvelle organisation qui a permis d'assurer la continuité du service.



Si l'on s'intéresse à chaque site, on peut observer que la baisse de fréquentation est plus marquée sur les sites de Chef-Boutonne, Sauzé Vaussais et Melle.

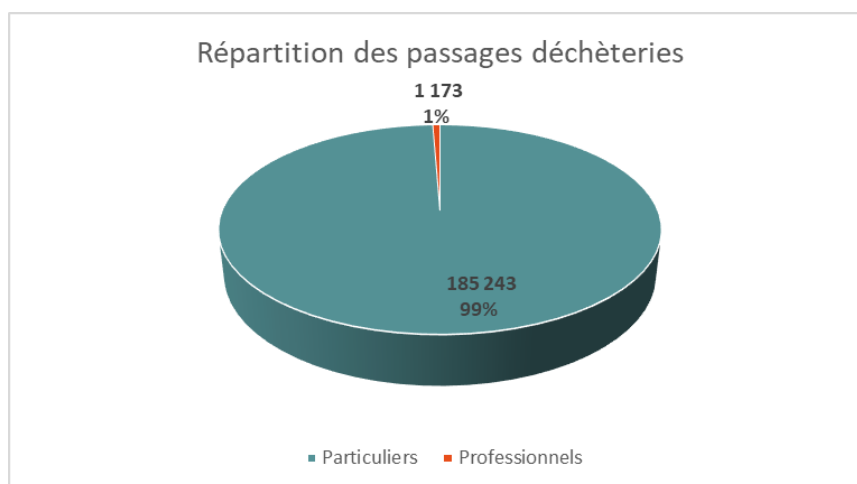


En avril, la fréquentation a chuté puisque l'ensemble des infrastructures étaient fermées aux usagers. On peut ensuite observer une remontée très rapide lors de la mise en place de la nouvelle organisation restreinte par le contexte sanitaire (prise de rendez-vous, gestion des accès, gestes barrière, etc.) puis un pic au moment du déconfinement (juin).

Durant la première période de confinement, beaucoup de particuliers qui étaient en arrêt d'activité en ont profité pour venir déposer leurs déchets saturant les créneaux limités d'ouverture au public. Lors du déconfinement, ce sont les usagers qui n'étaient pas venus pendant les restrictions qui se sont déplacés à la déchèterie.

Certains professionnels ont pu continuer leurs activités et ainsi déposer certains déchets y afférents. La tendance est revenue à la normale à compter du mois d'août.

Hormis la période de confinement qui fait baisser la courbe en avril, nous pouvons constater que les périodes de fréquentation sont constantes et que les horaires "hiver/été" semblent appropriés aux besoins des usagers.



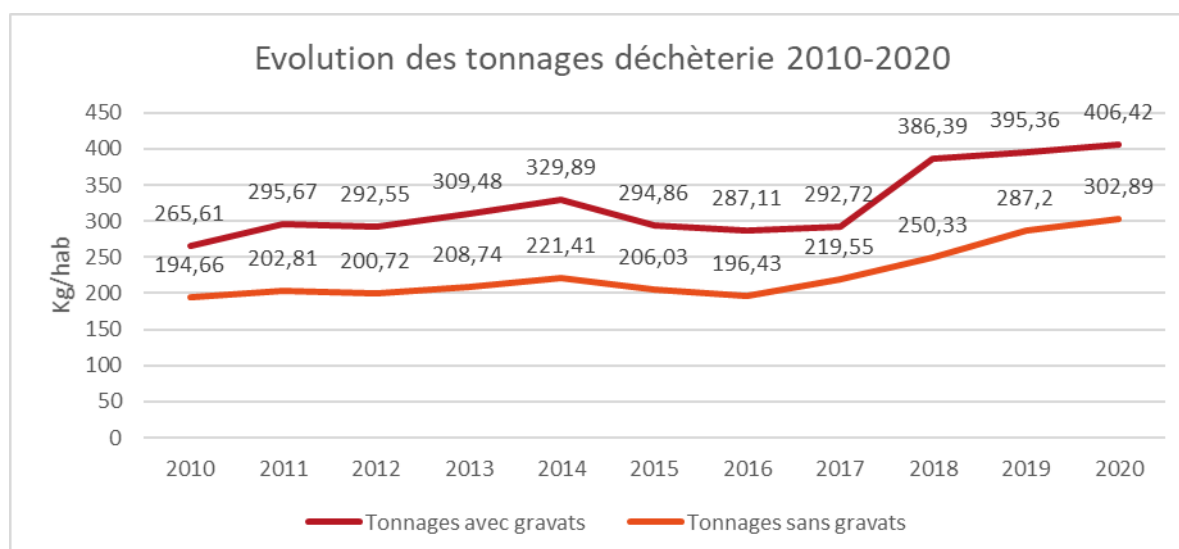
Les professionnels représentent 1% des passages sur les installations (0,63%).

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptages manuels (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

La future mise en place de systèmes d'accès (barrière avec comptage automatique comme pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne) permettra de mieux refléter la réalité des passages en déchèterie.

II-4-2. Les tonnages

En 2020, la production de déchets en déchèteries était de 218 kg/hab. pour la France et de 291 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc des résultats supérieurs (**302,89 kg/hab. hors gravats**).



Les tonnages entrant en déchèteries sont globalement à la hausse depuis 2010 en contradiction avec les objectifs qui sont imposés à la communauté de communes pour la réduction de la production des Déchets Ménagers et Assimilés : + 55,60% entre 2010 et 2020 sans les gravats et + 53 % en y ajoutant les gravats.

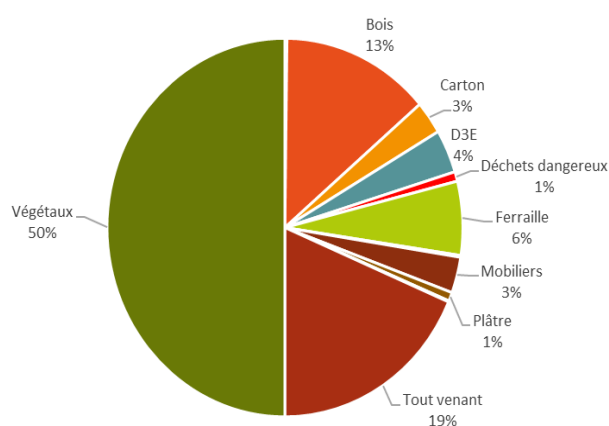
La baisse observée en 2015 et en 2016 est liée à une diminution des apports de déchets verts.

On peut noter que cette évolution est, entre 2019 et 2020, de 5,46% pour les déchets hors gravats et de 2,80% avec gravats.

Tonnages par matériaux

	tonnages	Perf (en kg/hab)
Batterie	3,19	0,07
Bois	1 971,38	40,93
Capsules café	3,78	0,08
Carton	412,94	8,57
Cartouches d'imprimante	0,42	0,01
D3E	540,94	11,23
Déchets dangereux	119,20	2,47
Ferraille	920,33	19,11
Huile minérale	22,59	0,47
Huile végétale	1,28	0,03
Lampes	1,66	0,03
Mobiliers	447,24	9,29
Piles	2,30	0,05
Plastiques durs	2,20	0,05
Plâtre	109,76	2,28
Pneus	14,25	0,30
Polystyrène	6,03	0,13
Textile	6,58	0,14
Tout venant	2 708,66	56,23
Végétaux	7 294,95	151,45
TOTAL	14 589,69	302,89

Répartition des apports déchèterie 2020 (Hors gravats)



Les déchets verts représentent 50% des apports sur les déchèteries, suivis par le tout-venant (19%) et le bois (13%).

Evolution de la production depuis 2020

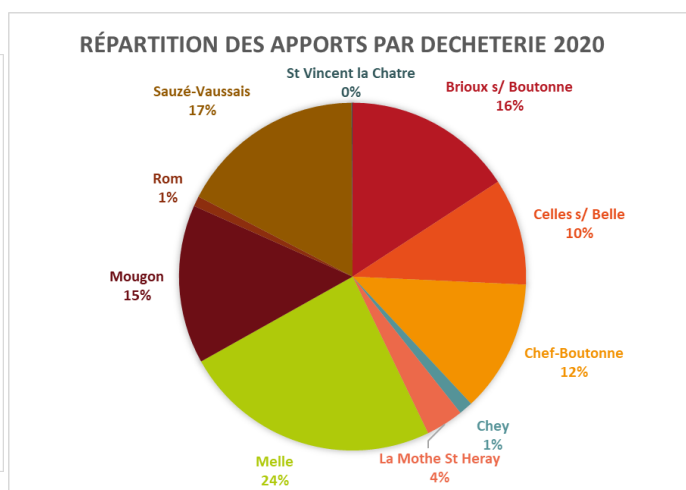
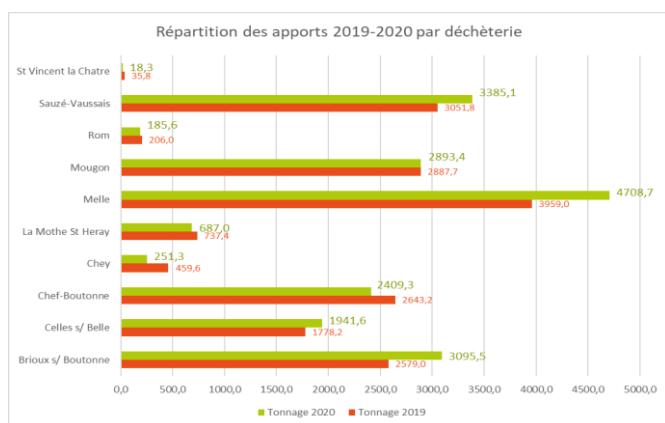
kg/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cartons	7,16	7,93	8,06	8,34	7,39	7,82	8,08	8,69	10,44	8,73	8,57
Bois	14,98	23,02	28,6	28,03	29,69	35,56	35,36	30,85	36,12	37,74	40,93
Ferraille	16,38	14,75	13,35	12,57	12,78	13,6	16,21	16,94	17,91	18,3	19,11
D3E	2,94	2,92	3,5	3,93	10,71	8,47	10,87	10,26	10,97	11,02	11,23
DMS	1,19	1,01	1,39	1,11	1,54	1,25	2,08	1,12	2,24	2,79	2,47
Mobilier								4,58	5,27	6,76	9,29
Tout venant	46,49	47,84	46,28	49,93	48,28	48,38	47,11	44,03	51,15	54,29	56,23
Végétaux	103,08	102,44	96,29	102,09	104,12	81,29	67,65	96,06	112,21	143,51	151,45

Pour les filières les plus importantes, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante concernant l'évolution 2019/2020 :

- **Tout-venant** : une augmentation contenue à hauteur d'environ 3,57% grâce à un meilleur tri vers la filière ECO MOBILIER qui a été étendue à toutes les déchèteries durant l'année 2020.

- **Déchets Diffus Spécifiques** : (-11,47%) pouvant être attribuée au fait que les produits dangereux tels que les herbicides sont de plus en plus réglementés pour les particuliers mais aussi les professionnels.
- **Inertes** : (-4,28%) qui correspond certainement à la mise en place d'une double tarification pour ce flux concernant les professionnels du territoire et hors territoire.
- **Mobilier** : (+37,43%) augmentation liée à une formation effectuée par l'éco-organisme auprès des gardiens ainsi que la mise en place de la filière sur l'ensemble des sites de la collectivité.
- **Bois** : le travail de communication accompli auprès des gardiens et usagers ainsi que l'extension de la filière Eco-mobilier ont permis de stabiliser les flux (+8,45% pour le bois B). Avec les travaux réalisés en haut de quai de la déchèterie de Melle, il n'était pas possible de maintenir la filière Bois A pour des raisons de manutention.
- **Végétaux** : augmentation de 5,53%.

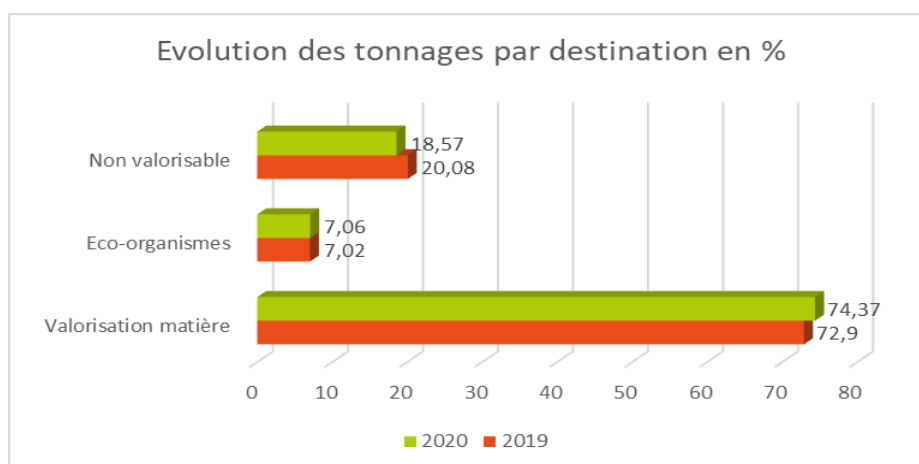
On constate globalement une augmentation positive des flux suivants : ferraille (+4,43%) et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (+1.91%).



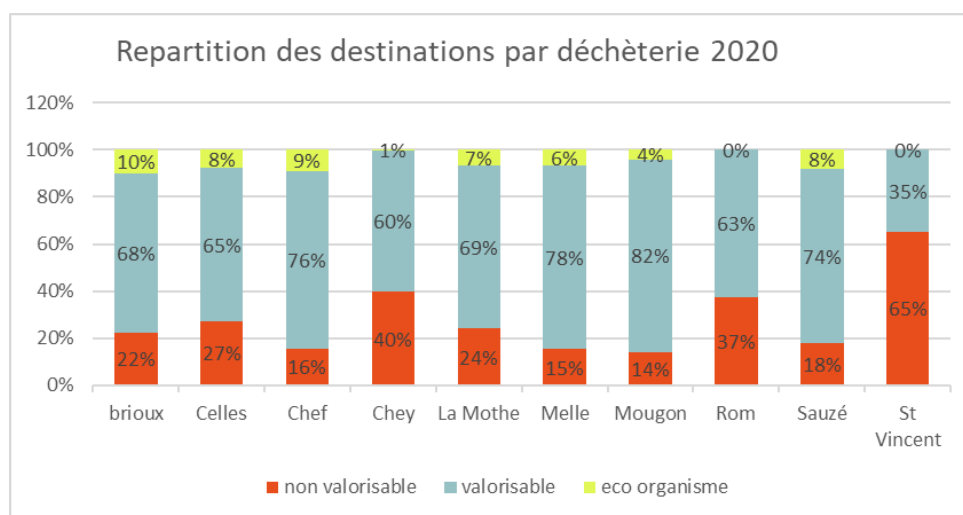
Si l'on compare la répartition des apports par site avec la fréquentation (*Chapitre II-4*), on observe une cohérence sauf pour les déchèteries de Sauzé Vaussais et de Melle.

En effet, Sauzé Vaussais représente environ 1/3 de la fréquentation pour 17% des apports totaux et à l'inverse, le site de Melle compte 11% de fréquentation pour environ ¼ des déchets. Une des hypothèses pourrait être liée aux contenants utilisés (remorques, camionnettes, voitures, ...) ou aux habitudes, à savoir que sur Sauzé Vaussais les usagers se déplacent de nombreuses fois pour de petits volumes de déchets, à la différence de Melle où les usagers emmènent de plus gros volumes en une seule fois.

II-4-3. Les filières de traitement des déchets de déchèteries



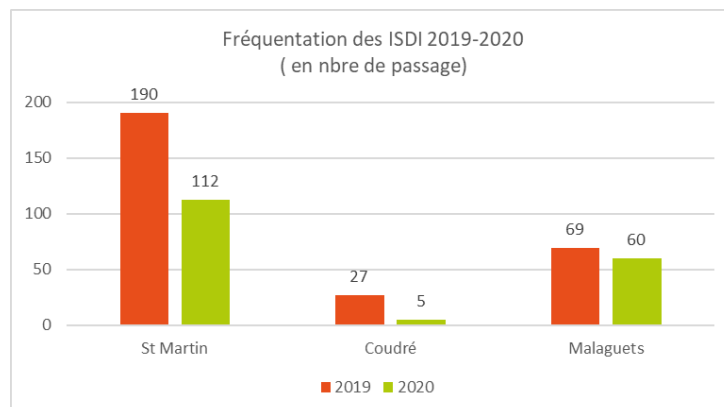
Le taux de valorisation matière (hors déchets inertes) est de 74% pour 2020 sans compter les déchets détournés par les filières ECO ORGANISME.



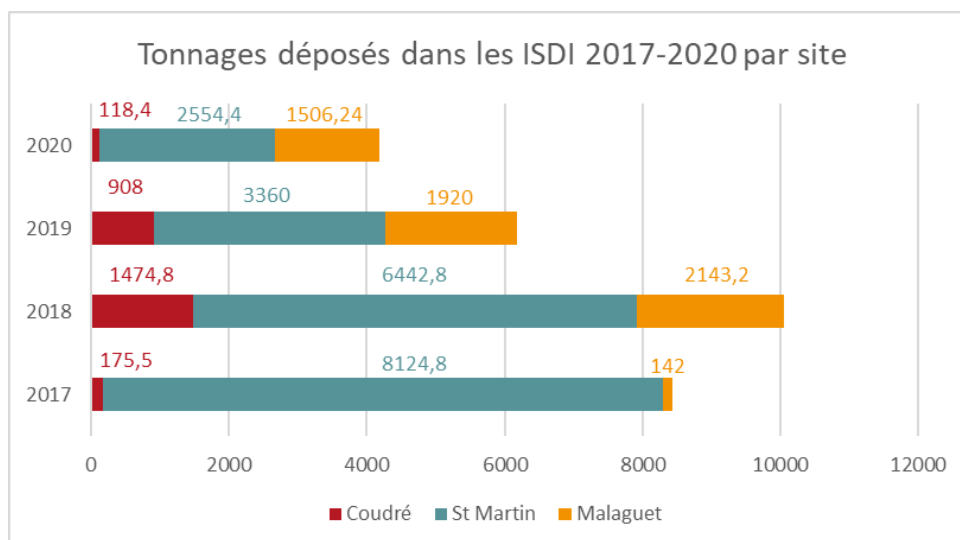
Certaines petites déchèteries n'ont pas de filières d'éco-organisme, ce qui explique un taux de valorisation plus bas que les autres. Cela devrait s'améliorer avec l'ouverture de la déchèterie de Lezay et la fermeture de celles de Rom et St Vincent.

II-5. LES ISDI

II-5-1. La fréquentation

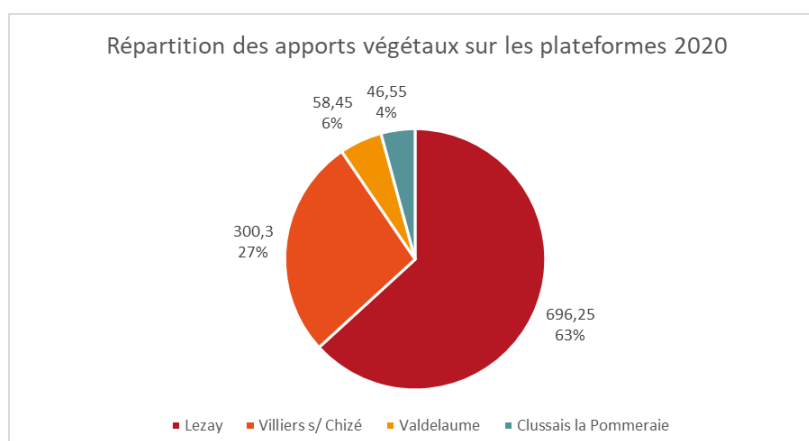


II-5-2. Les tonnages



II-6. LES PLATEFORMES DE DECHETS VERTS

Les tonnages



II-7. ELEMENTS DE SYNTHESE GLOBALE DMA

Pour mémoire :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de déchèteries

Performances de l'année 2020

	Tonnages 2020	Performances 2020
OM	8 825,14	183,22
Emb.	1 098,62	22,81
Papier	890,41	18,49
Verre	1 965,20	40,8
OMA	12 779,37	265,32
Déchèteries (HG)*	14 589,41	302,89
DMA (HG)	27 368,78	568,21
Déchèteries (AG)**	19 576,61	406,42
DMA (AG)	32 335,98	671,74

*HG : Hors Gravats

**AG : avec Gravats

En 2020, on constate une augmentation de l'ensemble des déchets hormis pour le papier.

Evolution des performances depuis 2010

*HG : Hors Gravats

**AG : avec Gravats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2010 / 2020	2019 / 2020
OM	210,73	209,65	206,21	202,93	198,33	192,47	184,09	185,88	182,18	181,85	183,22	-13 %	+0,75 %
Emb.	14,63	14,56	14,54	15,06	15,74	16,25	18,25	19,21	20,77	21,97	22,81	+ 55,9 %	+3,8 %
Papier	26,23	25,27	24,45	23,04	22,22	24,7	24,79	23,7	20,61	20,99	18,49	- 29,5 %	-11,9 %
Verre	39,97	38,15	37,01	36,16	37,6	36,19	38,66	37,24	39,62	39,42	40,8	+ 2 %	+3,5 %
OMA	291,56	287,63	282,21	277,19	273,89	269,61	265,79	266,03	263,18	263,63	265,32	-9%	+0,64
Déchèteries (HG)*	194,66	202,81	200,72	208,74	221,41	206,03	196,43	219,55	250,33	287,28	302,89	+55,6%	+5,4%
DMA (HG)	486,22	490,44	482,93	485,93	495,30	475,84	462,22	485,58	513,51	550,91	568,21	+16,8%	+3,1%
Déchèteries (AG)**	265,61	295,67	292,55	309,48	329,89	294,89	287,11	292,72	386,39	395,36	406,42	+53%	+2,8%
DMA (AG)	557,17	583,30	574,76	586,67	603,78	564,5	552,9	558,75	649,57	658,99	671,74	+20,56%	+1,9%

Depuis 2010, les OM de la communauté de communes sont en baisse démontrant une meilleure application du tri, notamment des emballages, et une certaine efficacité des différentes thématiques développées dans le cadre de la limitation de la production des déchets.

On constate cependant une légère augmentation des OM entre 2019 et 2020 pouvant être expliquée par la crise sanitaire et l'augmentation du télétravail qui en résulte.

La caractérisation des OM réalisée en décembre 2019 révèle une part encore présente de déchets compostables et importante de déchets recyclables malgré une augmentation de performances en matière de collecte sélective. Une baisse des OM et une augmentation du taux de valorisation des OMA est donc possible.

S'agissant des déchets déchèteries on note une augmentation de 16,8% de la production entre 2010 et 2020.

Un des grands enjeux de la communauté de communes sera donc la baisse des déchets apportés en déchèteries.

PARTIE 5 INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (en €)	5 499 504,73	768 197,62
Recettes (en €)	6 143 504,73*	262 554,31

*Dont 605 605,27€ de résultat d'investissement 2019 affecté en fonctionnement.

En 2020, les dépenses en fonctionnement ont représenté **114,17€ par habitant**.

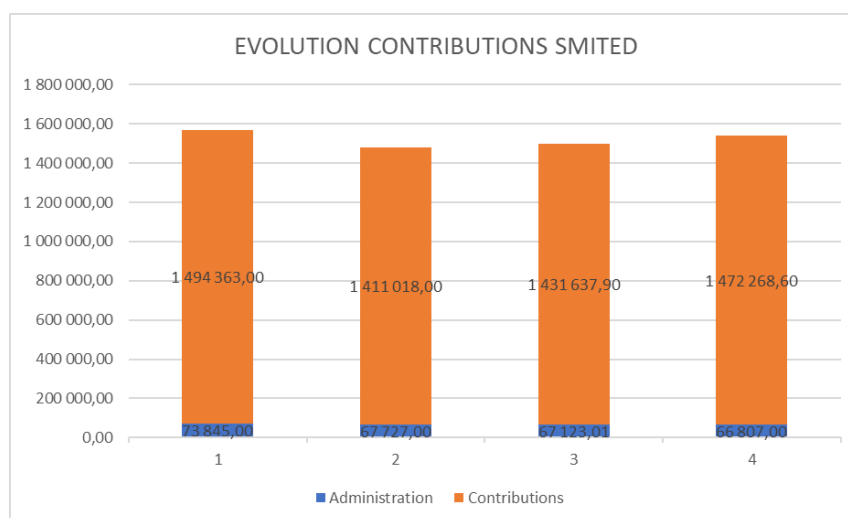
LES DÉPENSES

- [Les prestations extérieures](#)

Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Bois	67 093,35	148 029,36	132 321,52	152 995,98
Broyage déchets verts	94 445,98	66 803,16	60 116,46	88 870,60
DDS	71 949,62	92 383,04	69 814,93	74 663,46
Retournement andains	6 122,16	4 635,18	10 364,34	4 735,50
Analyses compost	4 001,33	2 996,81	3 529,60	2 611,24
Chambre d'Agriculture	5 355,00	2 856,00	5 400,00	7 236,00
Huiles et filtres	3 566,41	4 460,35	2 654,60	264,00
Gravats	8 712,32	22 932,87	14 587,09	8 957,23
Polystyrène	5 923,20	7 339,20	7 594,40	7 312,80
Evacuation pneus	1 831,46	5 162,80	1 512,00	1 710,00
Cartons	18 561,91	23 201,08	17 231,76	18 620,27
Entretien vêtements de travail	4 642,67	15 104,53	14 733,20	12 694,16
Tri des emballages	215 708,50	228 832,36	241 473,69	251 693,30
Lavage containers	15 439,16	23 543,03	29 424,96	28 586,88
Epandage	5 157,78	11 862,42	0,00	0,00
Emballages souillés	0,00	0,00	0,00	1 518,12
Évacuation SITOM	0,00	0,00	0,00	4 015,99
Total prestations	528 510,85	660 142,19	610 758,55	666 485,53

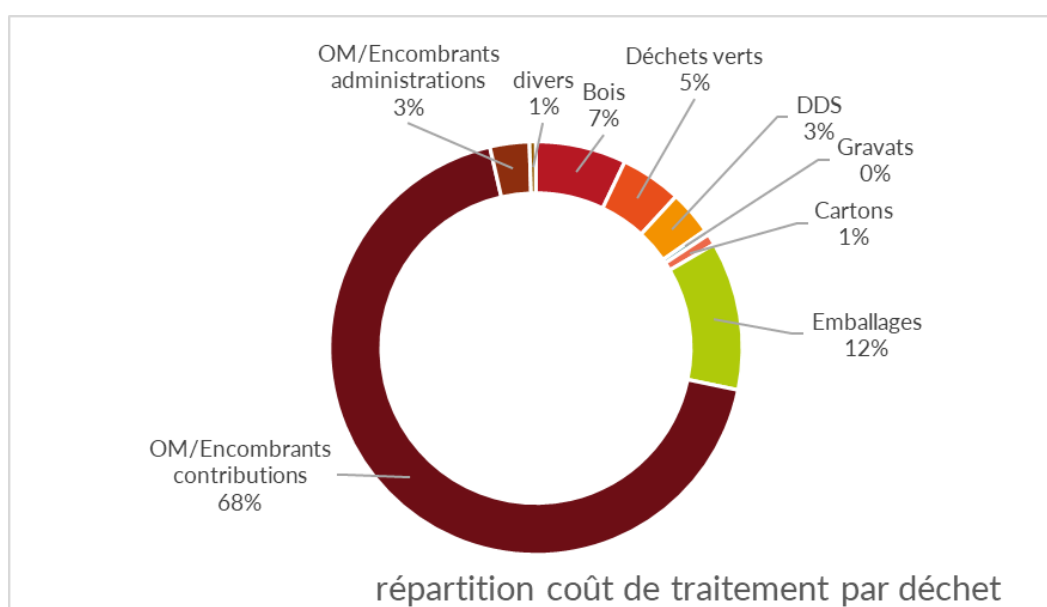
On constate un accroissement des dépenses des prestations extérieures en raison de l'augmentation de la production des DMA mais également des coûts de traitement des certaines prestations, telles que le traitement du bois ou le tri des emballages.

- [Le traitement des Ordures Ménagères et encombrants](#)



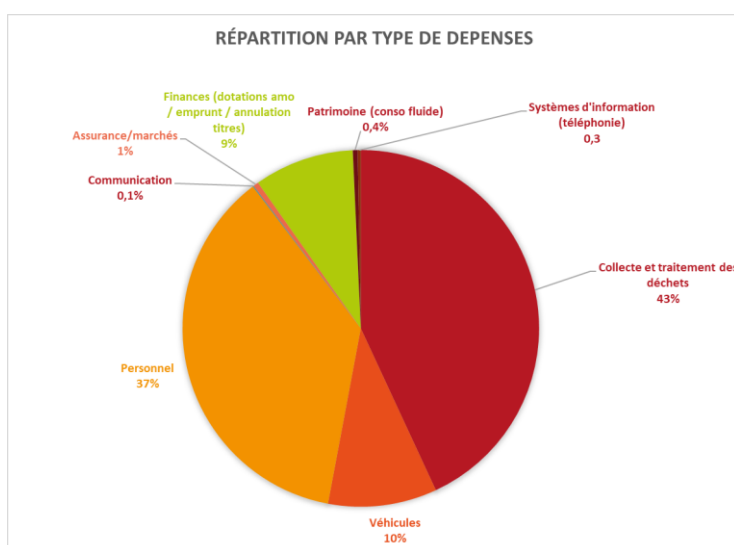
Le cout à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et encombrants est passé de 114,5€ HT en 2019 à 117,5€ HT pour 2020.

- [La répartition des couts de traitement des déchets](#)



On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts totaux est de 71%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

- Répartition par type de dépense (en %)



LES RECETTES

- La tarification

→ TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

Elle est instaurée dans 85 % du territoire national. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe pose la réflexion de l'occupation des surfaces (urbanisme).

→ Redevance spéciale

Actuellement, les Ordures Ménagères et Assimilées des professionnels ne sont pas identifiées spécifiquement.

Seul le territoire de Cœur du Poitou applique une Redevance Spéciale

- La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *
- TARIF 2019 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).

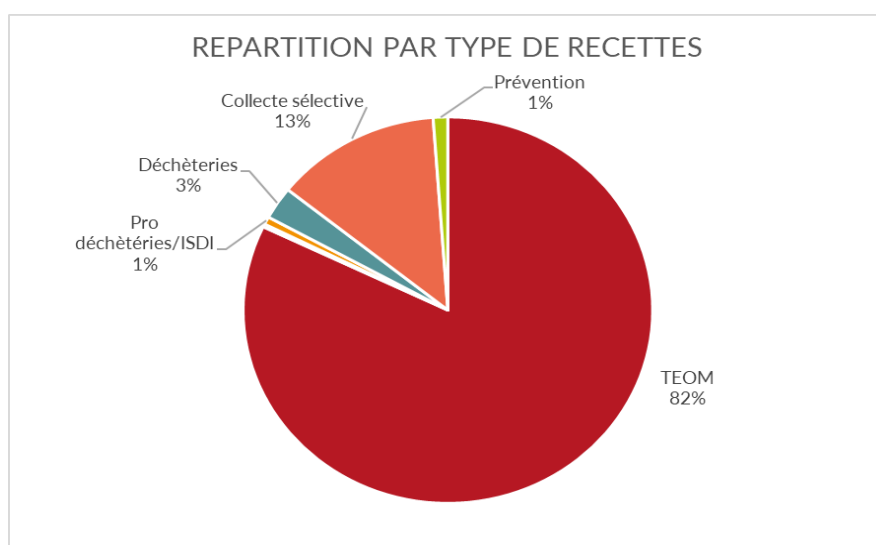
→ Tarification des professionnels en déchèteries

Depuis le 1^{er} avril 2019, certains déchets apportés en déchèteries sont facturés aux professionnels.

- [Modalités de financement](#)

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
TOTAL TEOM		5 367 258,30	5 580 960,97	5 659 691,75	5 537 326,44
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 2019)	4 177 662,29	4 232 625,68	4 401 824,58	4 476 947,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40	27 756,40
	Remboursement autres redevables	3 624,26	83 533,43	96 859,64	56 547,50
	Subvention CODEC / étude opitnisation		98 297,00	62 905,00	58 091,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00	2 912,00
	Soutien métaux	18 076,89	9 689,24	5 573,80	
	Produits exceptionnels	133 147,37	4 148,00		
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60	13 469,01
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	96 482,59	133 351,55	66 766,54	52 415,19
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00	2 020,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53	35 401,31
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00	60,00
	OCAD3E	32 983,20	47 746,83	39 001,49	38 475,52
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	6 731,72	9 682,36
	Eco-mobilier	23 619,01	43 390,39	39 263,26	47 730,05
	Revente matériaux collecte sélective	199 696,56	272 933,50	233 247,73	119 248,01
CS	CITEO Papier	53 943,23	53 575,78	52 947,84	53 837,36
	Produits exceptionnels		5 956,61		
	CITEO	537 450,47	519 479,89	547 249,62	542 733,73

- [La répartition des recettes par type](#)



La TEOM représente 82% des recettes globales. Les recettes de la collecte sélective sont à hauteur de 13% et celles générées par l'activité des déchèteries à 2,7%. La prévention et les tarifications en déchèteries aux entreprises représentent respectivement 1,2 et 0,9%.

LE COUT DES SERVICES

La matrice compta coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.

Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.

Extraction matrice compta-coût

		2017	2018	2019
Coût complet	OMR	2 373 617,12 €	2 208 889,97 €	2 112 730,22 €
	Verre	163 908,99 €	126 015,14 €	154 828,69 €
	Recyclables secs hors verre	600 478,65 €	647 568,39 €	714 398,20 €
	Déchets de déchèteries	1 445 147,29 €	1 648 090,48 €	1 724 471,02 €
	Inertes	31 482,31 €	64 685,17 €	69 361,53 €
	Professionnels	79 868,03 €	53 080,33 €	49 675,40 €
	Gestion du passif	3 280,57 €	1 317,27 €	1 925,24 €
	TOTAL	4 697 782,96 €	4 749 646,75 €	4 827 390,30 €
Coût complet / tonne	OMR	263,53 €	250,23 €	239,77 €
	Verre	90,83 €	65,64 €	81,06 €
	Recyclables secs hors verre	288,80 €	322,95 €	1 228,52 €
	Déchets de déchèteries	135,83 €	147,01 €	130,60 €
	Inertes	- €	- €	- €
	Professionnels	1 782,77 €	402,73 €	8 421,16 €
	Gestion du passif	0,14 €	0,05 €	0,07 €
	TOTAL	197,93 €	194,44 €	184,72 €
Coût complet / habitant	OMR	49,55 €	45,59 €	43,60 €
	Verre	3,42 €	2,60 €	3,20 €
	Recyclables secs hors verre	12,54 €	13,36 €	14,74 €
	Déchets de déchèteries	30,17 €	34,01 €	35,59 €
	Inertes	0,66 €	1,33 €	1,43 €
	Professionnels	1,67 €	1,10 €	1,03 €
	Gestion du passif	0,07 €	0,03 €	0,04 €
	TOTAL	98,07 €	98,02 €	99,62 €
Coût aidé HT	OMR	2 326 479,47 €	2 168 490,34 €	2 068 384,94 €
	Verre	105 476,43 €	45 222,98 €	86 124,32 €
	Recyclables secs hors verre	177 419,71 €	- 36 217,75 €	45 902,73 €
	Déchets de déchèteries	1 075 040,10 €	1 325 571,07 €	1 566 914,57 €
	Inertes	31 482,31 €	64 685,17 €	69 361,53 €
	Professionnels	64 099,20 €	37 885,48 €	2 599,53 €
	Gestion du passif	3 280,57 €	1 317,27 €	1 925,24 €
	TOTAL	3 783 277,79 €	3 606 954,56 €	3 864 592,86 €
Coût aidé HT / tonne	OMR	258,30 €	245,65 €	234,73 €
	Verre	58,45 €	23,56 €	45,09 €
	Recyclables secs hors verre	85,33 €	- 18,06 €	83,88 €
	Déchets de déchèteries	101,04 €	118,24 €	118,66 €
	Inertes	- €	- €	- €
	Professionnels	1 463,45 €	289,64 €	651,83 €
	Gestion du passif	- €	- €	- €
	TOTAL	159,15 €	147,02 €	147,88 €
Coût aidé HT / habitant	OMR	48,57 €	44,75 €	42,69 €
	Verre	2,20 €	0,93 €	1,78 €
	Recyclables secs hors verre	3,70 €	- 0,75 €	0,95 €
	Déchets de déchèteries	22,44 €	27,36 €	32,34 €
	Inertes	0,66 €	1,33 €	1,43 €
	Professionnels	1,34 €	0,78 €	0,76 €
	Gestion du passif	0,07 €	0,03 €	0,04 €
	TOTAL	78,98 €	74,44 €	79,75 €

Coût complet : ensemble des charges, exprimé en € HT.

Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

Entre 2018 et 2019, on constate une augmentation à l'habitant sur le verre et les recyclables hors sec qui peut essentiellement s'expliquer par l'augmentation de frais de réparations de certains véhicules de collecte et la nécessité de faire appel à de la location.

En 2018, le coût aidé par habitant HT était de 74,44€ pour la communauté de communes (tous flux) et en moyenne de 92,5€ pour la France.



Au regard des enjeux en matière de politique déchets au sein de Mellois en Poitou, des projets majeurs déjà initiés vont être initiés ou poursuivis dans les prochaines années :

- Le PLPDMA : avec des objectifs et des actions permettant la baisse des OM et l'augmentation du tri. Les déchets issus de déchèteries seront un axe majeur car leur production est en augmentation constante depuis plusieurs années avec des tonnages importants.
- Le déploiement des nouveaux modes de collecte qui doit permettre de faciliter le geste de tri et d'augmenter nos performances en matière de collecte et de recyclage.
- La construction du centre de tri UNITRI, propriété de la SPL à laquelle la collectivité adhère, qui permettra de maîtriser nos coûts grâce à un équipement public de tri des emballages.
- La mise aux normes de nos déchèteries pour répondre aux règles de sécurité et également permettre la mise en place de nouvelles filières de tri.
- La généralisation de la redevance spéciale (RS) à tout le territoire afin de favoriser la prévention des déchets des professionnels et maîtriser les coûts.
- La construction d'une base vie comprenant des vestiaires, sanitaires et équipements conformes permettant une meilleure qualité de vie au travail pour les agents de la DPGD.

En matière de prospective sur du moyen ou long terme, des réflexions vont être menées sur :

- la gestion des déchets verts et des gravats sur le territoire afin de trouver des pistes d'économies et augmenter la durée de vie de nos installations (ISDI notamment)
- les procédés de traitement des déchets à l'échelle du département ou de la région avec le questionnement sur l'avenir du TMB au SMITED



En complément des communications effectuées dans le cadre de la prévention des déchets, indiquées p. 9 et 10, et de la communication de proximité dont les résultats sont présentés p.6 et 7, la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets, en partenariat avec la direction de la communication, a également réalisé en 2020 :

- Une exposition sur le tri sélectif et la prévention des déchets.
- Des affiches de consignes de collecte sélective.
- Une affiche type pour la collecte des encombrants.
- Des autocollants pour les bacs OM et emballages.
- Une conférence de presse pour la publication du RAPQS 2019.